canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

GRAND CONSEIL

MAI 2025 **RC-25_LEG_18**

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 13'575'000.- pour financer la part cantonale des travaux d'assainissement des ouvrages et d'amélioration de la fonctionnalité et de l'exploitation de la jonction sud de Moudon entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 626 Oron – Moudon, sur la Commune de Moudon

1. PREAMBULE

La Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM) s'est réunie le jeudi 8 mai 2025, Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Sous la présidence de Monsieur le Député Pierre-Alain Favrod, elle était composée de Mesdames les Députées Cendrine Cachemaille (qui remplaçait Aude Billard) et Nathalie Vez ainsi que de Messieurs les Députés Jean-François Cachin, Jérome De Benedictis, Xavier de Haller, Oleg Gafner, Philippe Germain, Vincent Jaques, Stéphane Jordan, Pierre Kaelin, Bernard Nicod, Romain Pilloud, David Raedler et Fabrice Tanner. Madame la Députée Aude Billard était excusée.

Ont également participé à cette séance Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, Cheffe du Département de la culture, des infrastructures, et des ressources humaines (DCIRH) ; Monsieur Pierre-Yves Gruaz, Chef de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ; Monsieur Sébastien Domon, Chef de la Division Infrastructures à la DGMR.

Monsieur Florian Ducommun-dit-Boudry, Secrétaire suppléant de la Commission, a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Cheffe du DCIRH indique en préambule que le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil le présent crédit d'ouvrage – qui s'élève à CHF 13'575'000.- – en vue de financer la part cantonale des travaux d'assainissement et de réaménagement de la jonction sud de Moudon. Située à la croisée des routes cantonales de Berne et d'Oron, ce projet d'envergure vise à améliorer la sécurité ainsi que la fluidité sur cet axe stratégique tout en réduisant l'impact du trafic qui transite par le centre-ville de Moudon, notamment grâce à la création d'une bretelle d'accès direct en direction de Berne. Ce dossier est par conséquent fortement attendu par les habitants – en témoigne le succès de la présentation publique du projet – et par la commune de Moudon, qui le soutient d'ailleurs également financièrement.

Les services étatiques effectuent ensuite la présentation d'un document PowerPoint (en annexe au présent rapport de commission) durant une quinzaine de minutes.

3. DISCUSSION GENERALE

En qualité de Député de la région broyarde, un commissaire souhaite exprimer son immense satisfaction ainsi que sa gratitude à l'égard des services étatiques pour la réalisation de ce projet. Par ailleurs, il relève le fait que le Conseil communal de Moudon s'est déjà prononcé favorablement sur le préavis en vue de financer la part communale, c'est pourquoi il enjoint ses collègues à appuyer cet EMPD. L'attente pour cette région est grande puisque ces travaux permettront de réduire l'accidentologie non seulement sur les points sensibles évoqués auparavant par l'administration, mais également dans le centre-ville de Moudon. Enfin, il constate que la simulation effectuée, par un bureau d'études spécialisé, avec des véhicules agricoles dans le giratoire

a permis de lever les derniers doutes émis par certains citoyens. Une telle manière de faire devrait dès lors être systématisée dans de nombreux autres projets de réaménagements routiers, notamment en ce qui concerne les aspects liés aux exercices de simulation ainsi qu'à l'utilisation de drones.

En réponse à une interrogation d'un commissaire sur l'accessibilité du chemin du Devin et de La Pussaz, les collaborateurs de la DGMR indiquent que les zones concernées par les travaux ne nécessiteront pas de coupures de routes et resteront accessibles.

Une Députée souhaite savoir quand auront lieu les prochains comptages du trafic journalier moyen puisque la présentation effectuée par les services étatiques mentionne des chiffres de 2015.

Précisant à titre liminaire que les chiffres indiqués dans l'EMPD datent bien de 2022, le Chef de la DGRM observe que les comptages quinquennaux étaient prévus en 2020 mais ont été évidemment reportés à cause de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Alors que des comptages ont été menés en 2022, la prochaine campagne de comptage sera beaucoup plus performante étant donné que la DGMR sera d'ici là dotée de moyens et d'outils plus modernes.

Dans la foulée d'une remarque d'un commissaire sur les simulations qui ont été effectuées dans le giratoire, le Chef de la Division Infrastructures note qu'un véhicule semi-remorque est déterminant dans sa giration puisqu'il a un rabattement devant et derrière. Bien légitimement, les agriculteurs ont indiqué avoir d'autres problématiques, c'est pourquoi la simulation a permis de vérifier que leurs véhicules restaient sur la chaussée plutôt que d'être déportés sur la partie intérieure du giratoire où se trouve une petite bordure, même si cette dernière est faite pour être franchie.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Aucune prise de parole n'a été sollicitée.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

Article 1

La Commission accepte l'article 1 à l'unanimité des membres présent-e-s.

Article 2

La Commission accepte l'article 2 à l'unanimité des membres présent-e-s.

Article 3

La Commission accepte l'article 3 à l'unanimité des membres présent-e-s.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

La Commission recommande au Grand Conseil d'accepter le présent projet de décret à l'unanimité des membres présent-e-s.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La Commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur le présent projet de décret à l'unanimité des membres présent-e-s.

Noville, le 15 mai 2025.

Le rapporteur :
(Signé) Pierre-Alain Favrod

Annexe : Document PowerPoint présenté lors de la séance de commission par les membres de la DGMR

PRESENTATION EN CTITM DU 8 MAI 2025

EMPD 25_LEG_18

Jonction sud de Moudon RC 601 et RC 626 Travaux d’assainissement, d’amélioration de la fonctionnalité et de l’exploitation

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

SOMMAIRE

1. PERIMETRE DU PROJET
2. SITUATION ACTUELLE / CONSTATS
3. OBJECTIFS
4. LES AMENAGEMENTS
5. LE PLANNING
6. LES COÛTS

Périmètre du projet – lieux et affectation

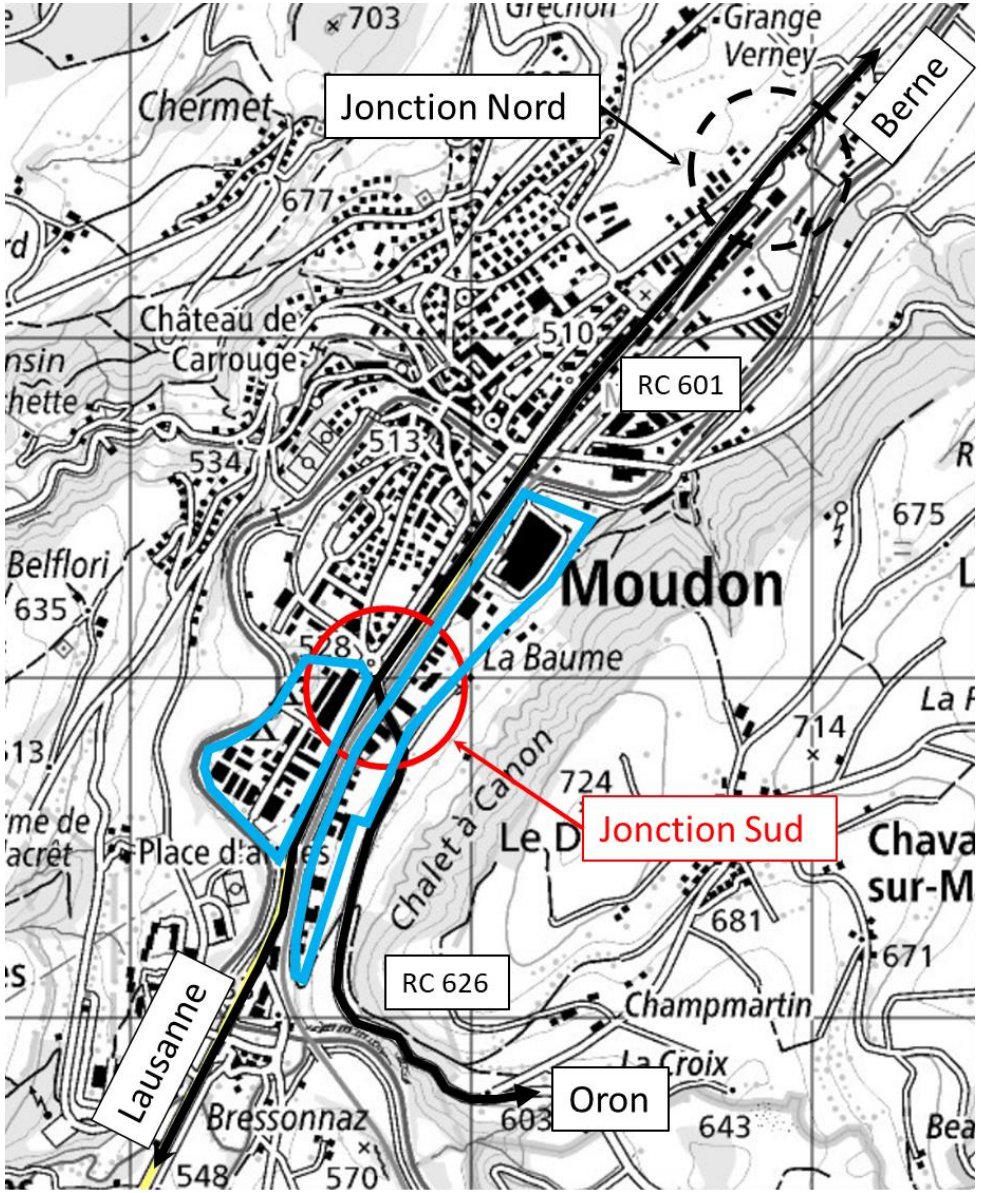

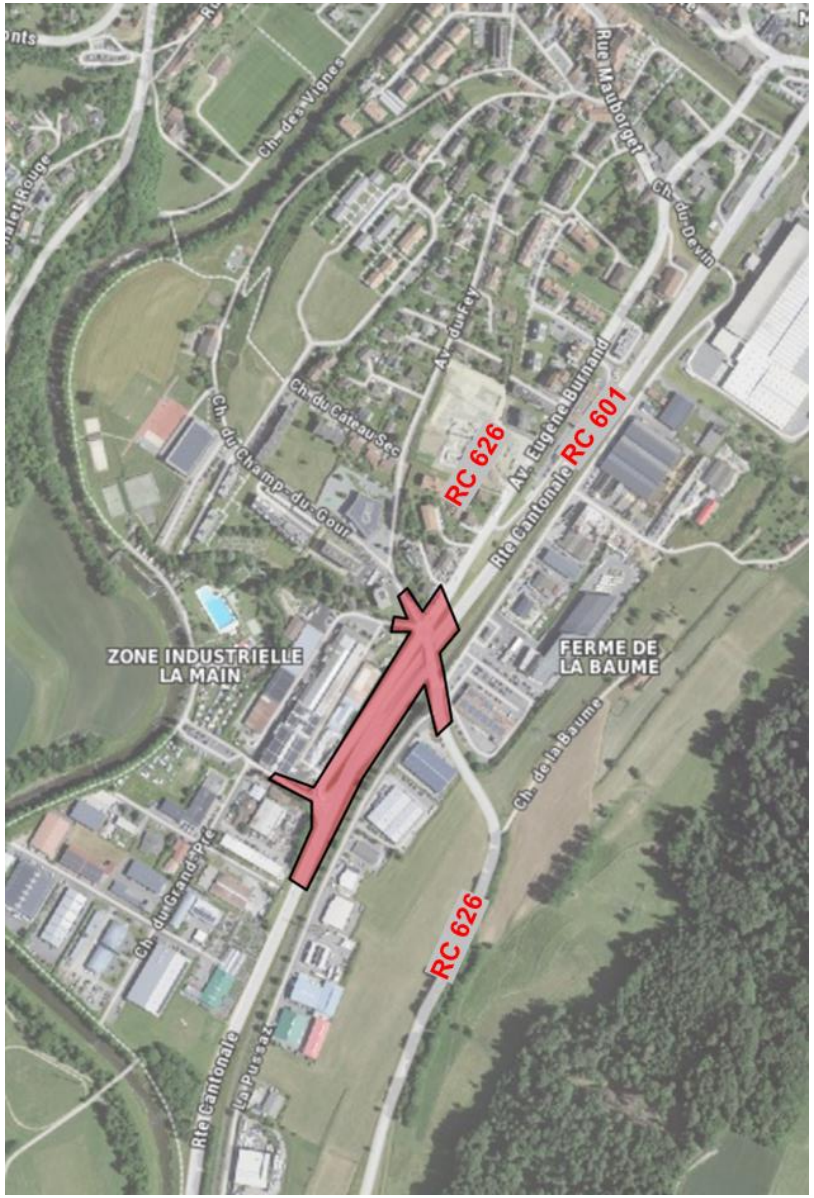

Périmètre du projet - réseau cyclable

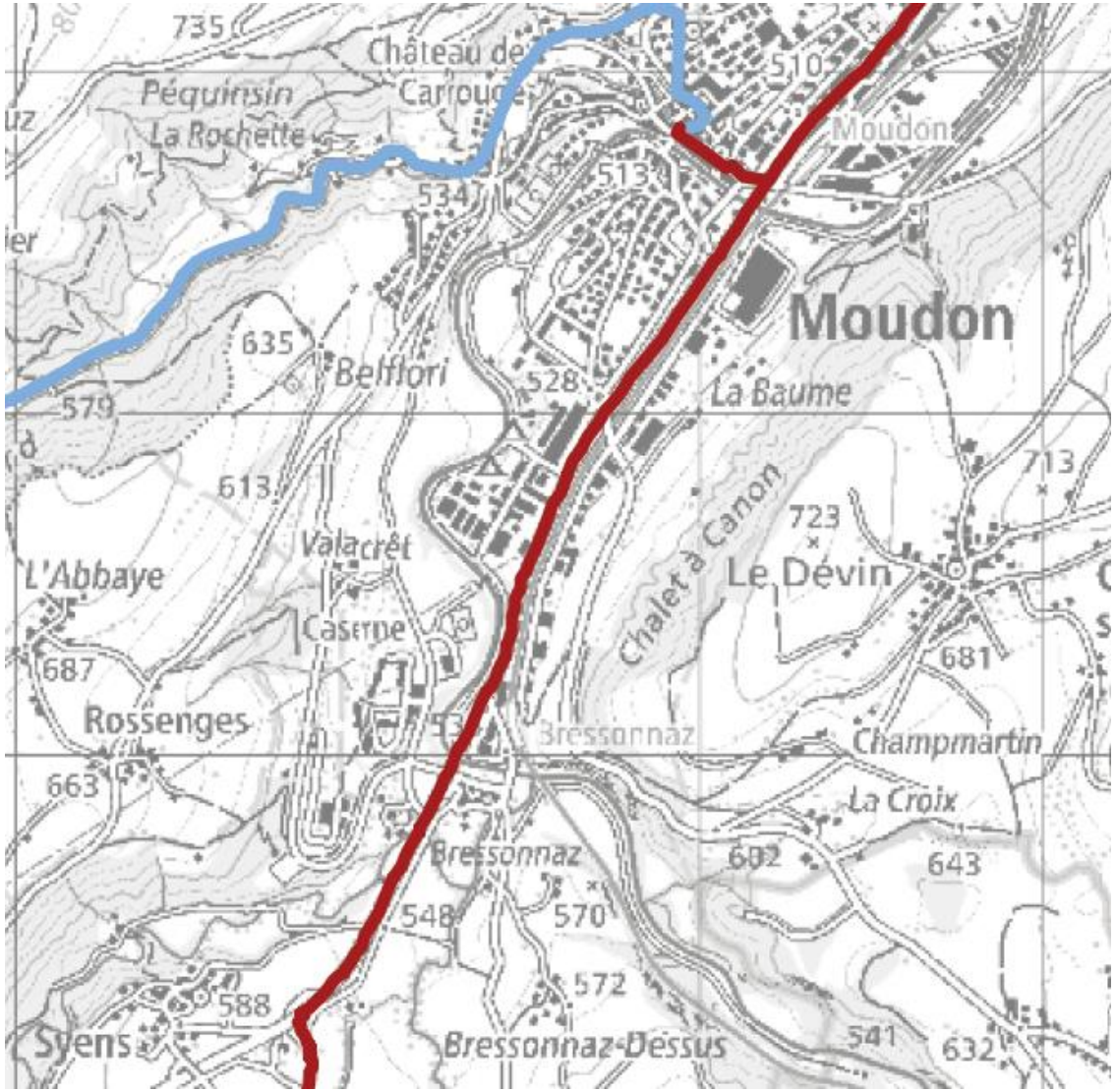

Réseau structurant planifié

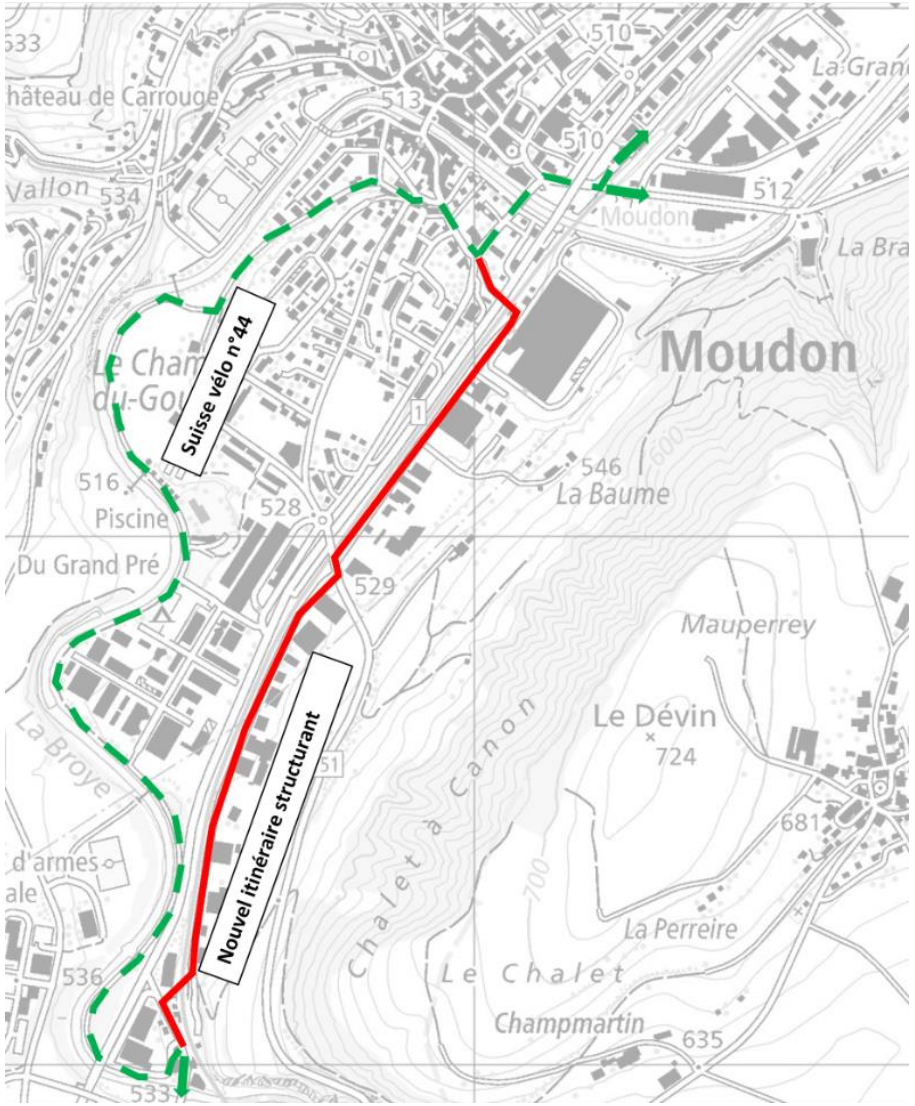

Réseau structurant mis en œuvre

Situation actuelle / constats

- Forte charge de trafic

  RC 601 15’500 v/j

  RC 626 7300 v/j pont des Sorbiers et 5200 v/j Eugène Burnand

- Absence de liaison direction Berne -> transit vers la jonction Nord

Situation actuelle / constats

Concentration d’accidents par défauts de visibilité et de géométrie

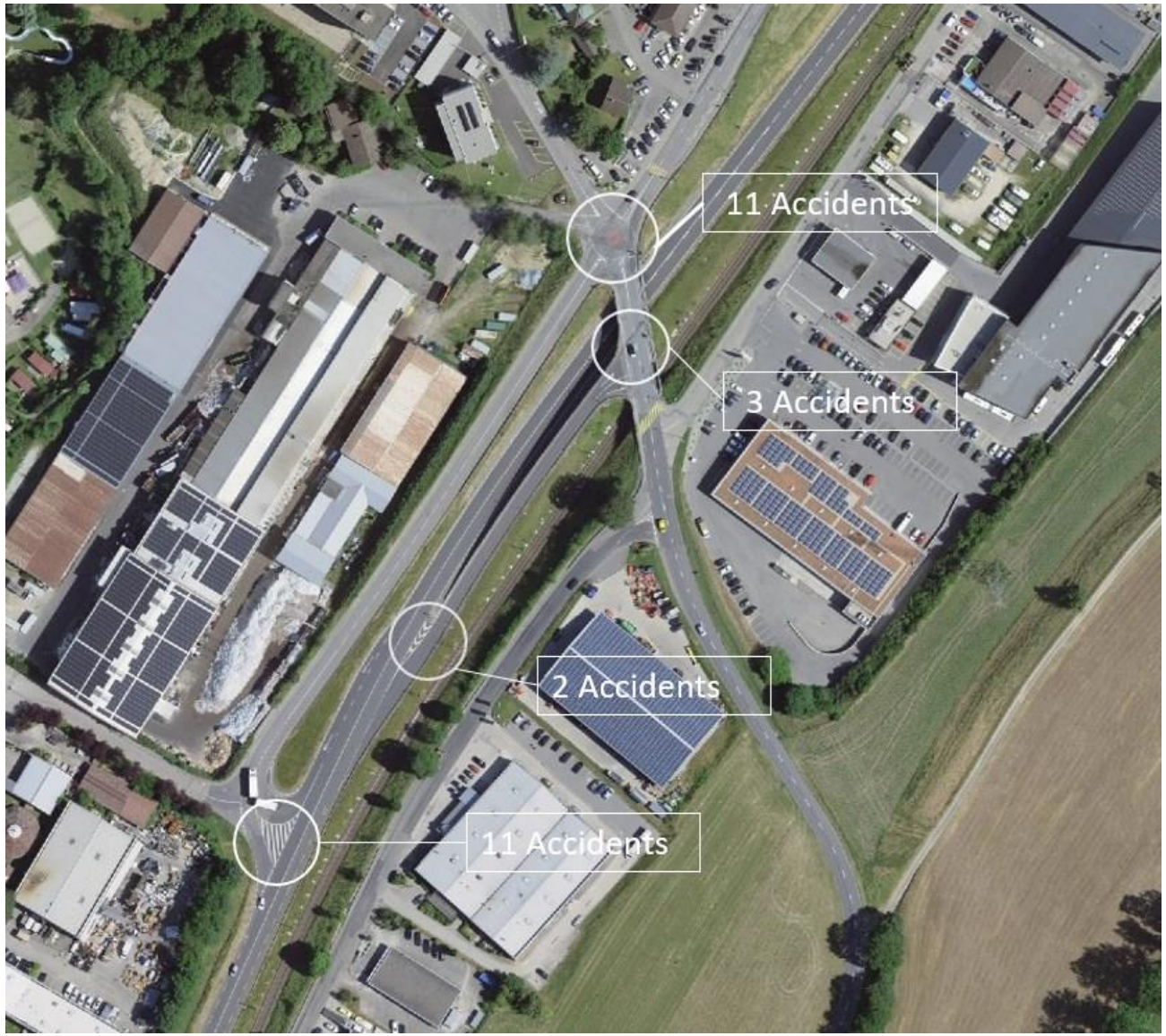

Situation actuelle / constats

Déficit d’aménagements sécuritaires pour les piétons et les cycles

Situation actuelle / constats

Fonctionnalité déficiente de l’infrastructure (mouvements PL)

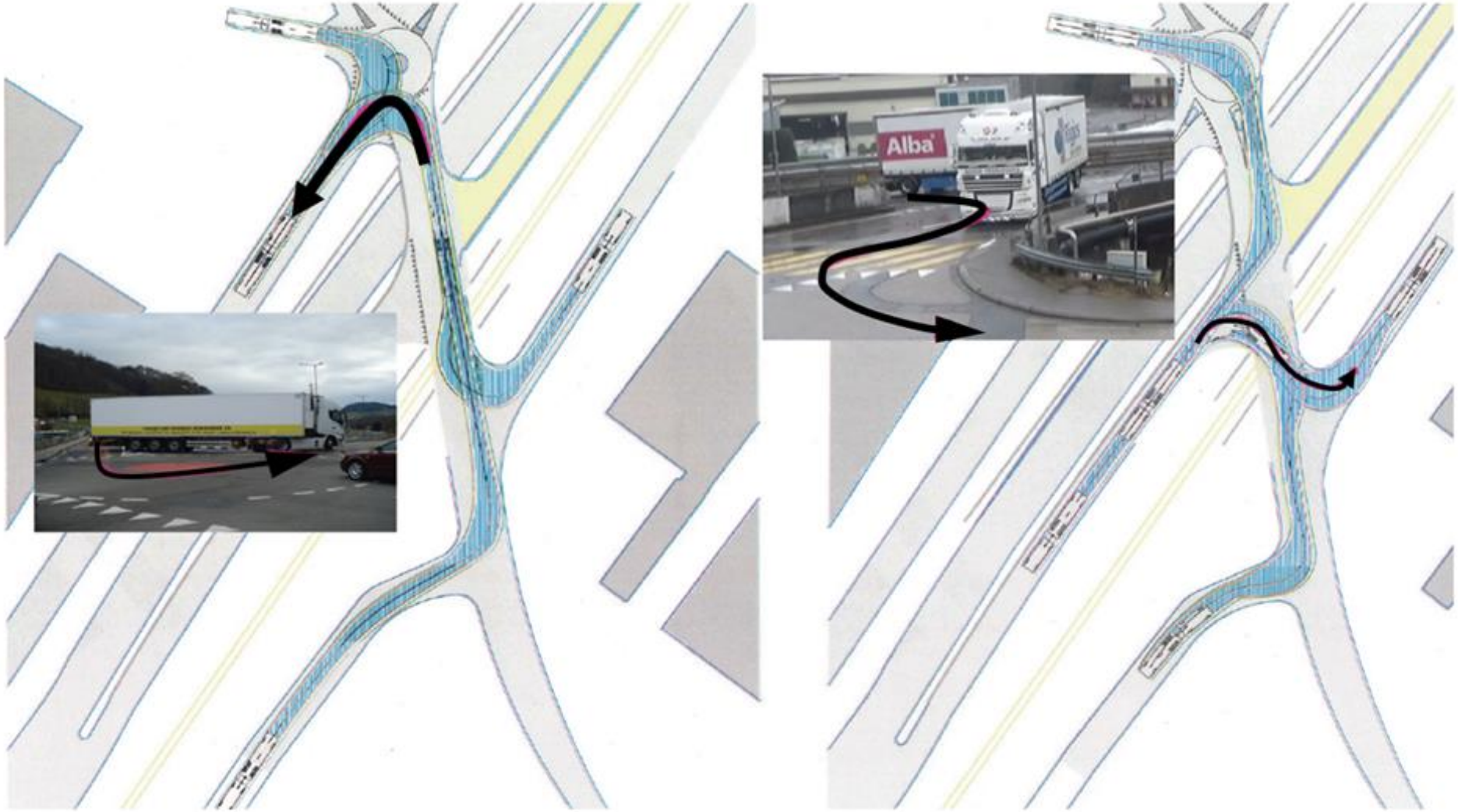

Situation actuelle / constats

- Ouvrages dégradés

Situation actuelle / constats

Synthèse des problématiques de sécurité et de fonctionnalité

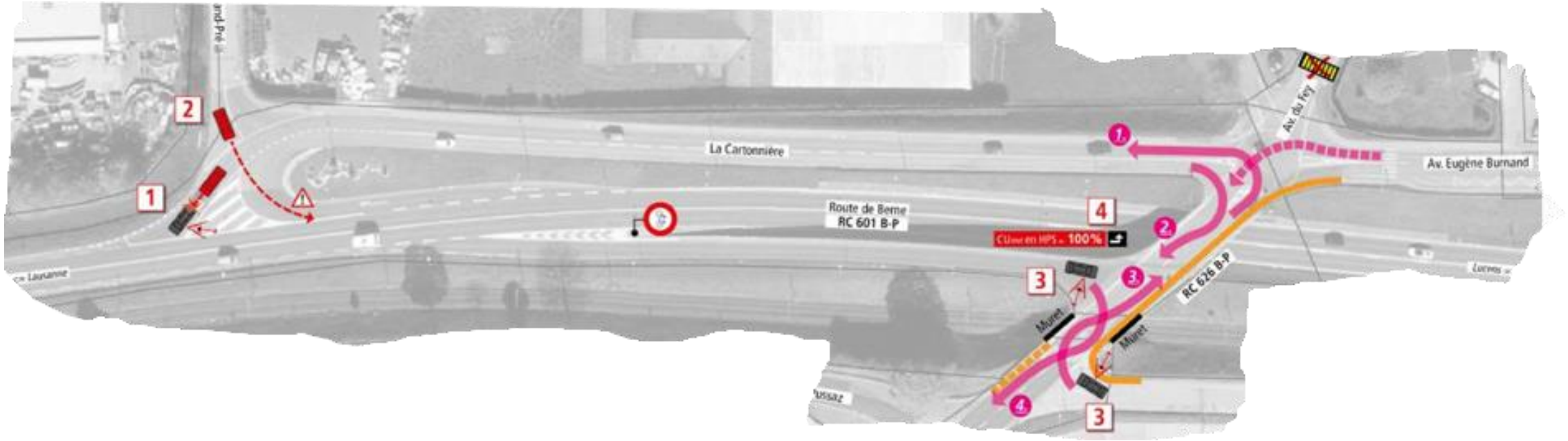

Objectifs

- Améliorer la sécurité de tous les usagers
- Améliorer la fonctionnalité de l’infrastructure
- Assainir les ouvrages
- Mettre en cohérence le réseau
- Limiter les nuisances

Les aménagements

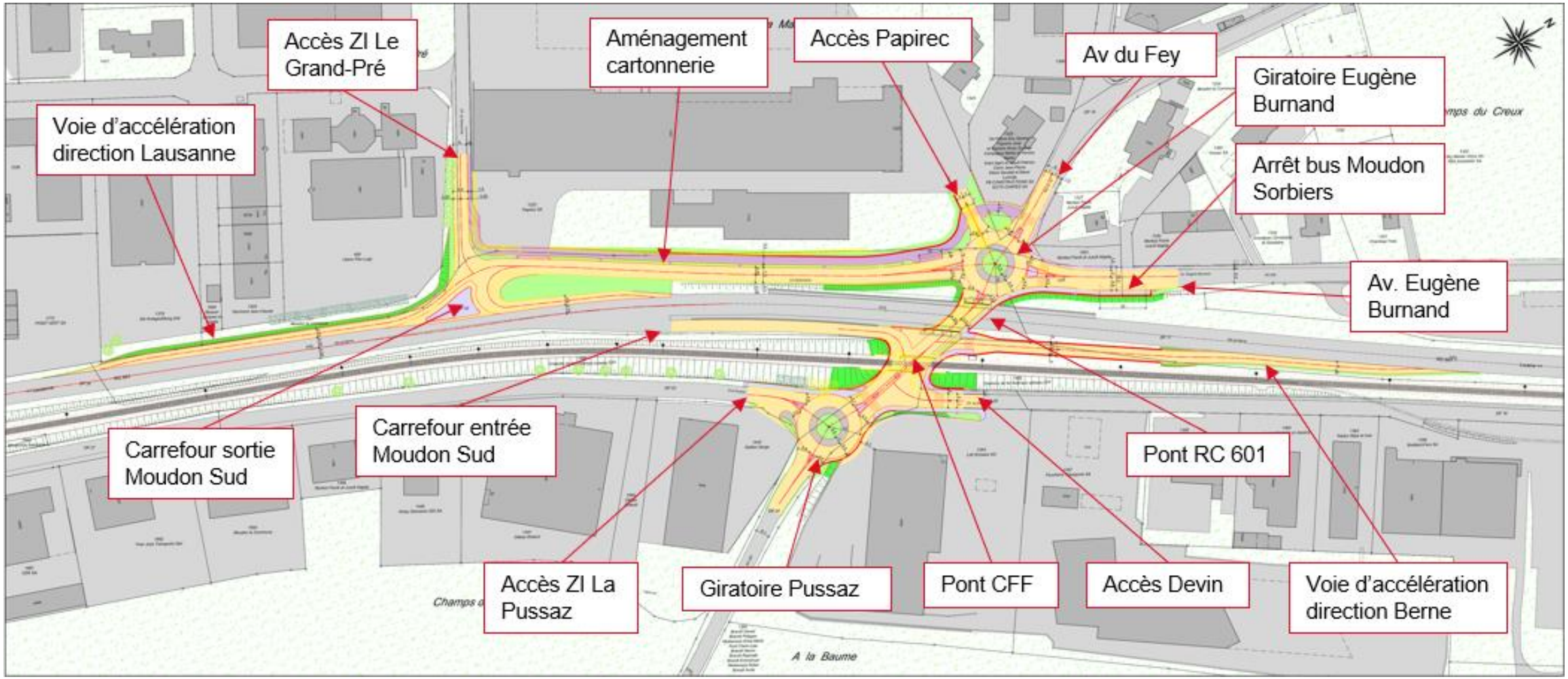

Les aménagements

Giratoire Eugène Burnand

- Elargissement / mise aux normes du giratoire
- Connection de la piste mixte avec l'avenue du Fey

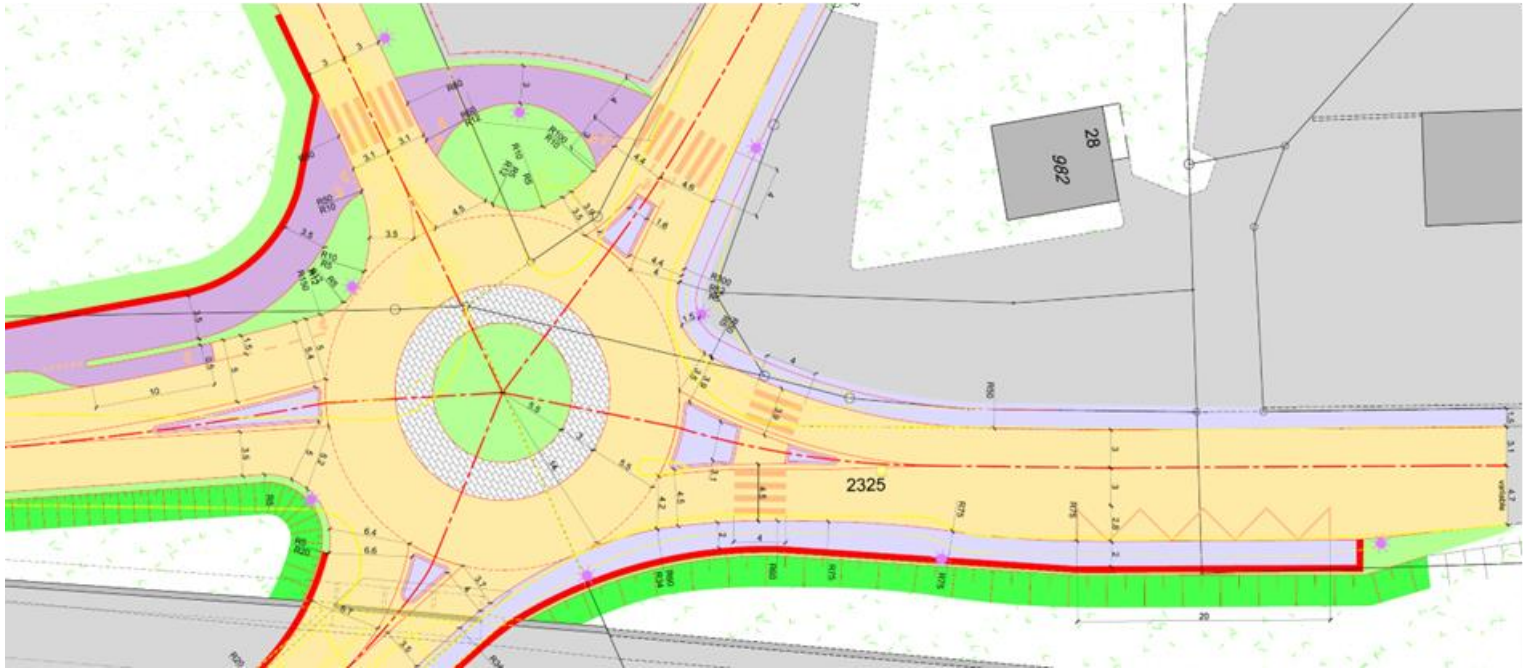

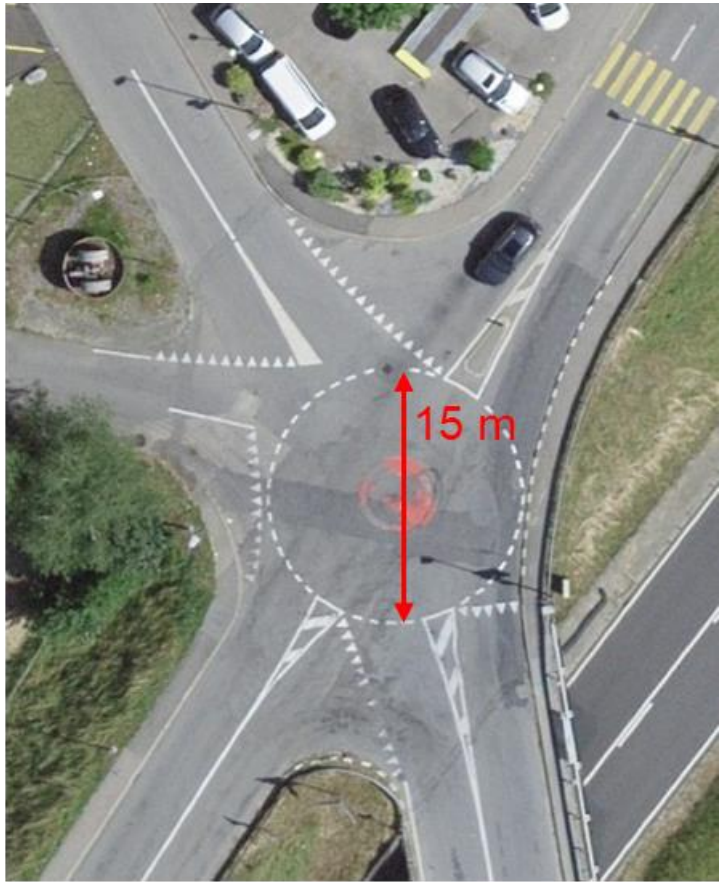

Les aménagements

pont des Sorbiers sur la RC 601

- Remplacement de la dalle du pont des Sorbiers
- Assainissement de ses culées

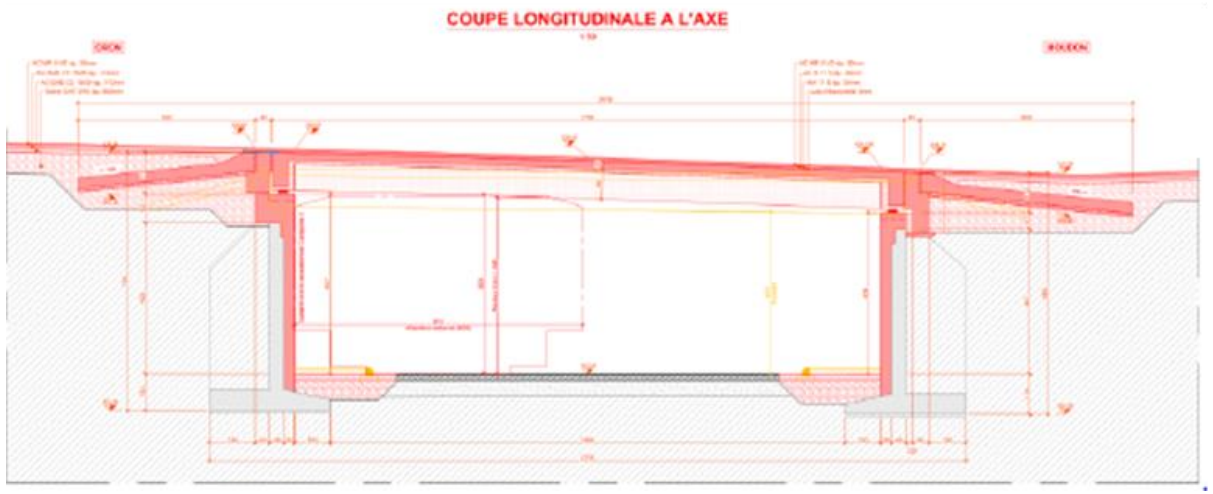

Les aménagements

Rampe d'accès direction Berne

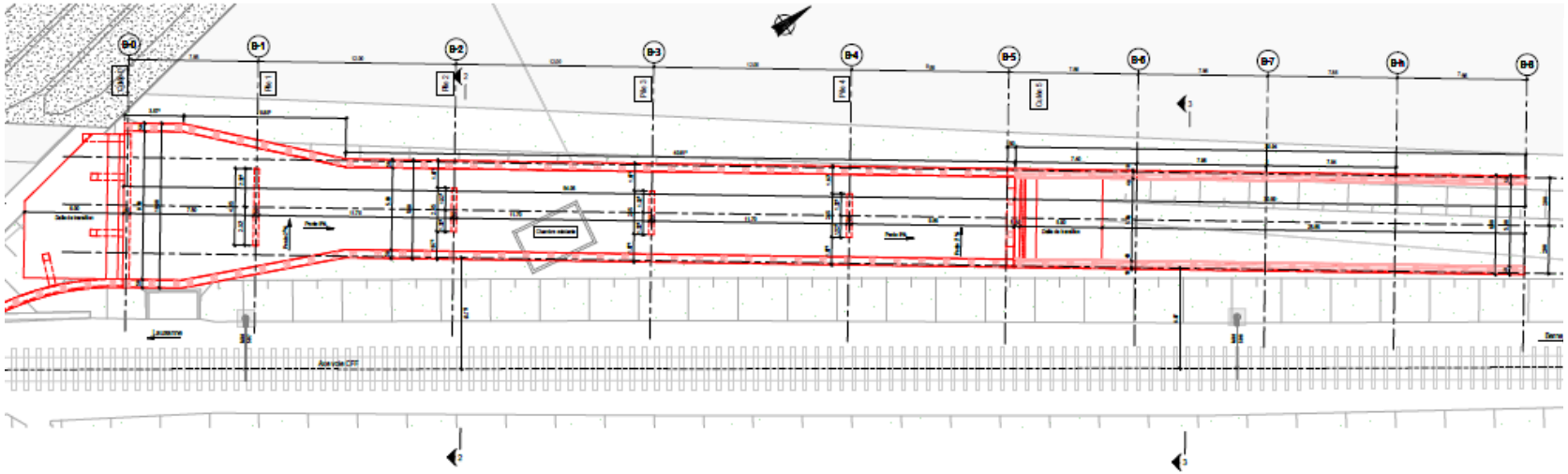

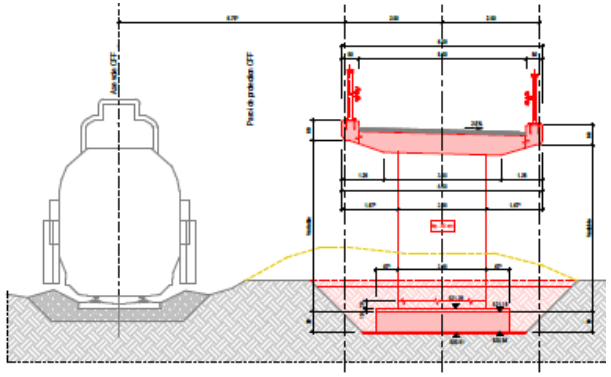

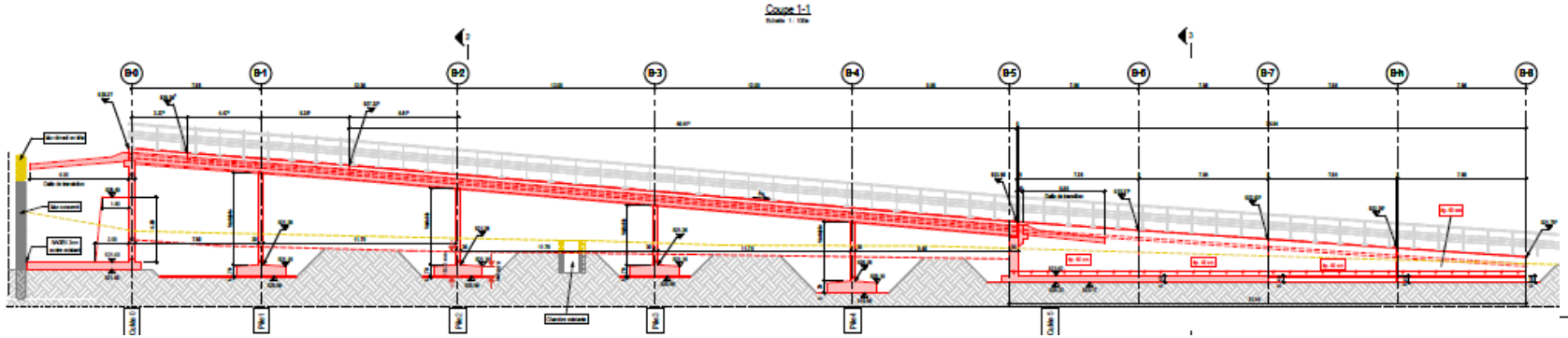

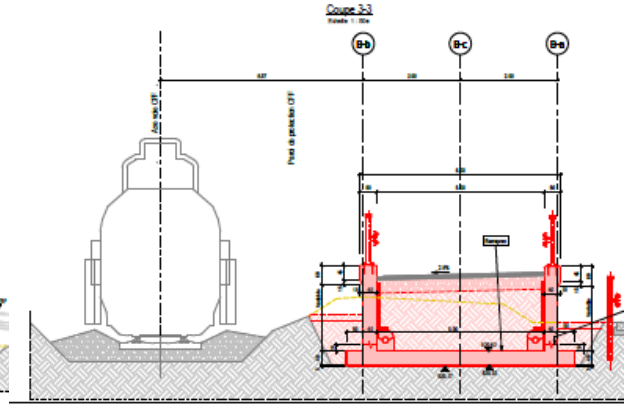

Les aménagements

Passage Supérieur des CFF

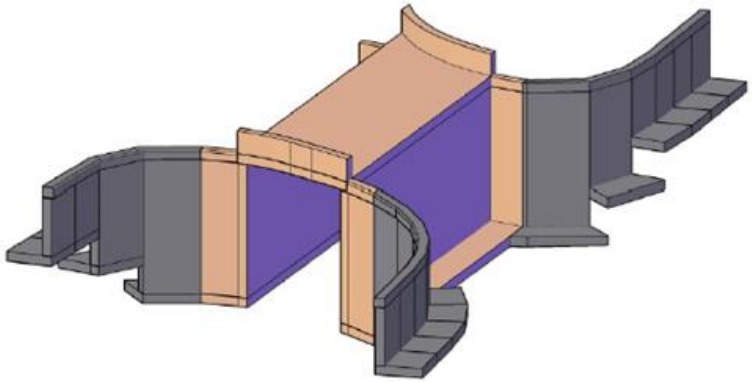

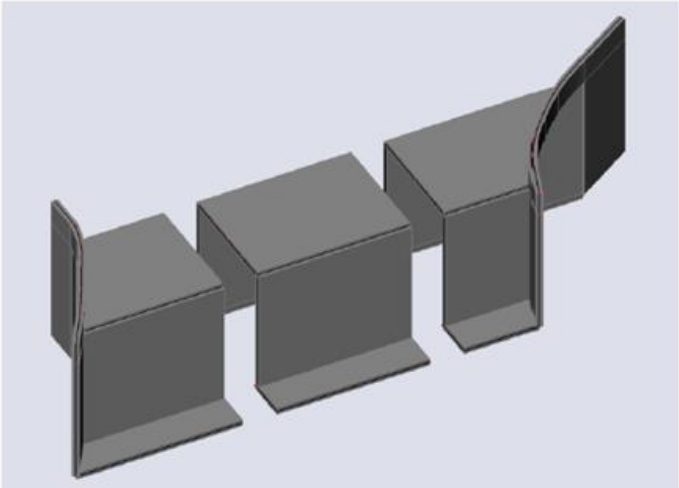

Les aménagements

Nouveau giratoire de la Pussaz

- Création d'un giratoire au carrefour est
- Création d'un itinéraire pour les piétons et les cyclistes

Le planning

• Travaux préparatoires	octobre 2025
• Travaux principaux par phase	2026 à 2028
• OCP PS CFF	2 au 5 avril 2027 (54 h)
• Couche de roulement et finitions	2029

Les coûts

	Répartition	Montant TTC
Etat de Vaud - DGMR	**65.72 %**	**13’575’000**
Commune de Moudon	13.99 %	2’890’000
CFF	20.29 %	4’190’000
Total	100 %	**20’655’000**